ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 89125

Texte de la question

Créée en septembre 1998 par de très jeunes chercheurs en informatique, Sergey Brin et Larry Page, la société Google s'est imposée comme la référence mondiale dans le domaine de la recherche sur Internet. Depuis son introduction en Bourse, en août 2004, l'action a plus que triplé, valorisant ainsi la société à près de 59 milliards d'euros. Mais, sept ans après son lancement, Google qui allie désormais notoriété planétaire, puissance technologique et économique, suscite des controverses. Les critiques se concentrent en premier lieu sur le projet Google Print. En décembre 2004, l'entreprise a annoncé son intention de numériser 15 millions d'ouvrages provenant des bibliothèques américaines de Harvard, de Stanford, du Michigan et de l'université britannique d'Oxford. La nouvelle a été mal reçue en France, et la polémique s'étend aux Etats-Unis. Ainsi, l'agence France-Presse (AFP) a déposé une plainte en justice contre la société, qu'elle accuse de « reproduire sans son autorisation des photographies des titres et des introductions d'articles » sur son site d'informations Google News. Pour l'AFP, la rediffusion gratuite de dépêches parues sur les sites de ses abonnés payants relève de la concurrence déloyale. D'aucuns dénoncent ces modes de gestion de l'information par Google comme un dangereux pillage de la connaissance mondiale. Autre difficulté pour l'entreprise, son service Gmail, qui permet depuis le 1er avril 2004 à l'internaute de créer une messagerie personnelle. L'entreprise finance ce service par une publicité ciblée offerte aux annonceurs : un logiciel scanne les courriels, identifie les centres d'intérêt des utilisateurs et envoie des publicités en conséquence. Une violation de la vie privée, selon l'association britannique Privacy International, qui a déposé plainte, le 19 avril 2004, auprès des autorités de protection des données personnelles dans dix-sept pays. Mais rien ne fait reculer Google puisque, l'entreprise continue à annoncer le lancement de services prêtant à polémique, comme Google Earth, qui permettra à l'internaute de survoler virtuellement, à partir de photographies satellite, le Grand Canyon ou n'importe quelle ville américaine, voire une centrale nucléaire. Un service rendu possible grâce à l'acquisition en octobre 2004 par Google de la société de cartographie numérique Keyhole, et qui pose question en termes de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme. Avec déjà 8 milliards de pages web indexées, l'appétit de Google semble insatiable et dénué de toute morale pouvant contribuer par ailleurs, mettre en péril la sécurité des États et des populations. Mais face aux critiques, les cadres de Google semblent rester désespérément de marbre. La situation est telle qu'elle appelle à une réponse forte et internationale. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre délégué à l'industrie de lui indiquer les mesures urgentes que le Gouvernement entend prendre au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89125
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE89125

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2963